

DEPARTEMENT
DE LA MEUSE

COMMUNE DE VIGNEULLES

ARRONDISSEMENT
DE COMMERCY

PROCES VERBAL

CANTON
DE VIGNEULLES

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 14 Décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneulles étant assemblé en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Claude ZINGERLE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16/12/2020 que la convocation avait été faite le 07/12/2020 que le nombre de membres en exercice est de 19

Etaient présents : Jean Claude ZINGERLE, Angèle BALOSSO Michel THOMAS, Laure BLANPIED, Lysiane DEGOUTIN Alex NICOLAS, Christophe LEBLAN, David PETIT, Christian CRATZ, Mathilde THIERY, Philippe ROSENBERGER Catherine KETTERER, M-Christine HELLIN Absents : G ROUGIREL (proc à A Balosso), Agnès THIEBAUT (proc à C Cratz), H LECLERE, M. DEGOUTIN, A BRONNER T. VIGNOLA,

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme BALOSSO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

0) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Abstention de Mmes KETTERER et DEGOUTIN, absentes à cette réunion

1) Point sur l'intercommunalité

Le Maire donne quelques précisions concernant le nouveau marché des Ordures Ménagères et le PETR

2) Avenant contrat révision PLU

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la révision du PLU, compte tenu du temps supplémentaire, non prévu dans la mission de base, le bureau d'étude propose un avenant.

Le marché de base était de 19000 € HT, la tranche optionnelle n° 1 était de 2500 € HT. L'avenant correspond à 3 journées d'études supplémentaires + 4 réunions et s'élève à 3800 € HT.

Le Maire précise que 3 options sont possibles :

- Soit arrêter la procédure de révision et attendre le PLUi
- Soit négocier un PLU sans tenir compte du SRADDET
- Soit finaliser la procédure en intégrant le SRADDET

Le Conseil Municipal décide de continuer la procédure qui devrait aboutir en milieu d'année 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise donc le Maire à signer l'avenant proposé par le bureau d'études OMNIS.

Adopté à l'unanimité

3) Amendes de Police 2021 – Traversée de Creuë

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été constaté que les véhicules traversant le village de Creuë sont souvent en excès de vitesse. Pour remédier à ce problème, le Maire propose que la route

principale ne soit plus prioritaire en instaurant un régime de priorité à droite sur toutes les rues (excepté 3 rues qui seraient mises en sens unique car la visibilité est quasiment nulle). Ce projet a été étudié et validé par les services départementaux.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de mettre en place ce projet dont le coût est évalué à 2503 € HT
- Sollicite une subvention dans le cadre des amendes de police, ceci étant considéré comme un aménagement de sécurité des traverses d'agglomération.
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

Amendes de Police 2021 – Aménagement Traversée de Hattonville

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été constaté que les véhicules traversant le village de Hattonville sont souvent en excès de vitesse. Pour remédier à ce problème, le Maire propose une requalification complète de la traversée de village.

Le projet permettra :

- De recalibrer la chaussée et faire ralentir les véhicules
- De donner aux piétons et aux PMR un cheminement sécurisé
- De créer des stationnements pour éviter le stationnement anarchique sur les trottoirs
- De créer un arrêt bus avec mise aux normes PMR

L'estimation du coût du projet global s'élève à 313312 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser ce projet
- Sollicite une subvention dans le cadre des amendes de police, ceci étant considéré comme une opération globale d'aménagements de sécurité,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

4) Destination des coupes 2021

Le Conseil Municipal décide, conformément à l'aménagement de la forêt communale, la mise en vente des coupes suivantes : 28u, 29u, 37u, 108u, 90u, 91a, 93u, 94b, 100u, 101u, 105u, 111u, 118u, 120u, 121u, 129u, 89r, 95u, 96u, 97u, 99u, 106u, 107u, 124u, 125u, 126u, 127u, 128u, 103u, 104u, 112u, 178u, 26u, 40u, 41u, 68r, 64u, 83u, 84r, 91r.

Selon la destination suivante :

La vente sur pied des parcelles : 108u, 90u, 91a, 93u, 94b, 100u, 101u, 105u, 111u, 118u, 120u, 121u, 129u, 89r, 95u, 96u, 97u, 99u, 106u, 107u, 124u, 125u, 126u, 127u, 128u, 103u, 104u, 112u, 178u, 68r, 64u, 83u, 84r, 91r.

La vente sur pied des grumes et la délivrance pour l'affouage du taillis des arbres de qualité chauffage et des houppiers (futaie affouagères) des parcelles 28u, 29u, 37u, 26u, 40u, 41u.

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied et sous la responsabilité de 3 garants (voir délibération nommant les garants).

Conformément aux articles L 145-1 et L145-2 du Code forestier, le Conseil Municipal fixe :

- le mode de partage par foyer
- le délai d'abattage au 30.04.2021
- le délai de vidange au 30.09.2021

Adopté à l'unanimité.

Le Maire précise également que les coupes 101, 64, 83 et 84 seront grillagées pour ne pas compromettre la belle glandée.

Affouages

Le Maire indique qu'il y a 128 affouagistes inscrits sous réserve qu'ils soient à jour de leur paiement.

Il présente un devis de l'ONF d'un montant de 1382.40 € TTC pour le partage de 108 lots de 8 stères. Ce travail pourrait être effectué début janvier et les affouages pourraient être distribués mi-janvier.

Abstention de Christophe LEBLAN

5) Cession bâtiment communal

Le Maire expose au Conseil municipal la demande de M. Yani NUNEZ pour acquérir le bâtiment communal sis 18 Rue Raymond Poincaré à Vigneulles. Ce monsieur est propriétaire des garages voisins et souhaiterait aménager des logements. Il propose la somme de 12000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de céder le bâtiment cadastré 551 AA 126 à M. NUNEZ pour la somme de 12000 €
- Précise que les frais de notaire et les frais des différents diagnostics obligatoires seront à la charge de l'acquéreur
- Nomme Maître PRUD'HOMME pour réaliser l'acte de vente
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Abstention d'Alex NICOLAS

6) Commission Consultative Billy

Le Maire expose au Conseil municipal que Mme Nadine COURTIER a quitté le village. Elle était membre de la Commission Consultative de Billy, il convient donc de désigner une nouvelle personne.

Après délibération, le Conseil Municipal nomme M. Adrien PIERSON.

Adopté à l'unanimité

7) Location salle Presbytère

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une personne cherche une salle qui lui servirait pour faire de la peinture. Une salle du presbytère est encore disponible et pourrait convenir à ce type d'activités.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de louer une salle du presbytère
- Fixe le tarif à 50 € par mois
- Autorise le Maire à signer une convention précaire relative à cette mise à disposition pour une durée de 1 an renouvelable et tout autre document relatif à cette affaire

Adopté à l'unanimité

Location Garage ancien CS

Le Maire expose au Conseil Municipal que le garage de l'ancien Centre de Secours est vide et pourrait éventuellement être loué.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de louer le garage de l'ancien Centre de Secours
- Fixe le tarif à 150 € par mois
- Charge le Maire de trouver un locataire
- Autorise le Maire à signer une convention d'occupation précaire pour une durée de 1 an renouvelable pour cette mise à disposition

Adopté à l'unanimité

Bail DEGENEVE Laurent – Parcelle 136 ZK 19

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a récupéré un terrain le long de la ligne LGV et que ce terrain est aujourd'hui inoccupé. Il expose une demande de M. DEGENEVE Laurent qui serait intéressé par ce terrain pour planter de la vigne. Ce terrain se trouve en zone VDQS.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte de louer à M. Laurent DEGENEVE la parcelle cadastrée 136 ZK 19 d'une surface de 1 ha 62 ca pour une durée de 9 ans à compter du 1.01.2021 :
- fixe le loyer annuel à 98.66 €/hectare
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité

8) Autorisation de voirie QUENTIN Gilles

Le Maire expose au Conseil Municipal que M. Gilles QUENTIN, domicilié 22 Rue de la Victoire à Viéville souhaite aménager son devant de porte en pavés sur une surface d'environ 20 m².

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte de signer une autorisation de voirie pour une durée de 18 ans.
- fixe le tarif à 15 €/an
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

Autorisation de voirie Boulangerie JBL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une autorisation de voirie avait été accordée à M. MACQUART pour l'installation d'une rampe d'accès PMR devant la boulangerie. Suite à la cession du fonds de commerce, il convient d'accorder l'autorisation de voirie à la Société JBL.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte de signer une autorisation de voirie pour une durée de 18 ans à la Société JBL
- fixe le tarif à 15 €/an
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

9) Convention dépôt de matériaux Base Vie

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un dépôt de matériaux a eu lieu sur la base vie dans le cadre des travaux sur la route entre Vigneulles et Heudicourt.

Afin de finaliser ce dossier, il convient de signer une convention avec COLAS EST pour ce dépôt de matériaux.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

10) Questions diverses

- **Balayage** : Le balayage des rues aura lieu vendredi prochain à Vigneulles et Creuë et lundi prochain dans les autres villages. Un article devrait paraître dans le journal pour demander aux habitants de ne pas stationner les véhicules sur les caniveaux.
Le Maire informe qu'un partenariat a été réalisé avec la MFR pour nettoyer les caniveaux.
- **Vidéosurveillance** : Le Maire présente un dossier de vidéosurveillance qui pourrait solutionner quelques problèmes de dégradations. Le coût de l'opération s'élèverait à environ 30000 €. Il convient de demander également le coût de la maintenance.
- **Chats errants à Hattonchâtel** : Mme HELLIN indique qu'une opération de stérilisation a eu lieu la semaine dernière à l'initiative de quelques habitants.
- **Cérémonie des Vœux** : le Maire indique que celle-ci n'aura pas lieu en 2021 vu les conditions actuelles. Le repas de l'amitié pourrait également être remis en cause.